FEDERATION FRANÇAISE DU PRET A PORTER FEMININ

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

le 05/02/2025

1/3

La Fédération Française du Prêt à Porter Féminin salue les possibles sanctions imposées par la Commission européenne à SHEIN et TEMU.

Mercredi 5 février 2025, la Commission européenne révèle mener une enquête sur les deux géants de l'ultra fast fashion SHEIN et TEMU, pour leurs pratiques illégales.

En 2 ans, l'import des produits SHEIN et TEMU en Europe a été multiplié par 4, atteignant 4 milliards d'articles en 2024. En plus du désastre environnemental et social causé par ces entreprises, celles-ci exercent une fraude fiscale qui doit être réprimée. La Commission européenne a engagé en ce sens une démarche avec le réseau de coopération en matière de protection des consommateurs (CPC) rassemblant les autorités compétentes des Etats membres de l'UE.

L'ultra fast fashion : une activité commerciale déplorable pour le marché européen

Le marché européen représente une opportunité commerciale importante pour les marques d'ultra fast fashion, au détriment des marques de mode européennes. Autoriser SHEIN et TEMU à vendre en Europe génère :

- Des pertes de 12 milliards € de chiffre d'affaires pour les marques européennes à cause de la contrefaçon asiatique
- Des pertes faramineuses de TVA et de taxes d'importation pour les gouvernements européens
- Des milliards de produits dangereux et de mauvaises qualités consommés par les européens
- Des stratégies promotionnelles manipulatrices incitant la surconsommation
- Un impact environnemental colossal accentué par une production de masse et un acheminement de la marchandise par transport aérien

FEDERATION FRANÇAISE DU PRET A PORTER FEMININ

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

le 05/02/2025

2/3

Comment l'Europe prévoit de faire barrage à l'ultra fast fashion

Pour stopper le tsunami de l'ultra fast fashion gouverné par SHEIN et TEMU, l'Europe prévoit de :

- Renforcer les contrôles douaniers
- Abaisser le seuil des taxes à l'import à 1€ (contre 150€ actuellement)
- Imposer une traçabilité des articles commercialisés en Europe
- Tester les produits suspects à l'échelle européenne avec la création d'un laboratoire européen
- Contraindre les marketplaces à retirer les produits dangereux de leurs plateformes
- Imposer aux commerçants sur le marché européen des obligations sur le recyclage de leurs produits
- Utiliser l'Intelligence artificielle pour détecter et éradiquer la contrefaçon en ligne
- Travailler en intelligence collective avec les organismes nationaux de répression des pratiques commerciales déloyales
- Surveiller le dumping chinois

La France doit soutenir l'initiative européenne et s'en réjouir

Les acteurs à l'origine des initiatives lancées en France depuis 2022 pour lutter contre l'ultra fast fashion sur le marché national espèrent que celles-ci vont prendre de l'ampleur avec cette annonce européenne. La France doit continuer à :

- Informer sur les dangers de ces plateformes
- Interpeller le ministre de l'Économie pour qu'il se saisisse du dossier

FEDERATION FRANÇAISE DU PRET A PORTER FEMININ

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

le 05/02/2025

- Faire voter la loi anti fast fashion par les sénateurs
- Lancer plus d'actions en faveur d’une mode responsable et durable
- Accompagner les marques françaises dans leurs transformations
- Travailler plus étroitement avec les autres autorités de régulations européennes
- Infliger une sanction financière via son organisation protectrice : la DCCRF - Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

“La Fédération se réjouit de la récente annonce de la Commission européenne. L’implication politique est cruciale dans la régulation de l’ultra fast fashion en France et en Europe. Une saisie du dossier au niveau européen doit accélérer la prise de décision des sénateurs français quant à l’adoption de la loi contre l’ultra fast fashion [bloquée au sénat depuis mars 2023].”

- Yann Rivoallan, Président de la Fédération Française du Prêt à Porter Féminin

À propos de la FFPAPF : La Fédération Française du Prêt à Porter Féminin est le partenaire privilégié des entrepreneurs de mode française. Rassemblant 7 syndicats régionaux, elle accompagne les marques dans leur développement responsable en France et à l’international. Grâce à ses expertises en entrepreneuriat, juridique, export, RSE et rayonnement médiatique, la Fédération oriente les entrepreneurs vers de nouveaux marchés, conseille leur stratégie de croissance et anticipe les nouveaux enjeux. Représentante du secteur, la Fédération est également le relais des entreprises du prêt-à-porter français auprès des pouvoirs publics, des instances patronales, des élus et des médias.

Contact Presse :
Alexane Spieser
aspieser@pretaporter.com
06 19 78 18 84